

Chapitre 7

Au cœur du pouvoir

Le 23 novembre 1945, après de longues négociations entre forces politiques, un nouveau gouvernement se présente devant l'Assemblée élue un mois plus tôt. Il est investi à l'unanimité. Le général de Gaulle est à sa tête. Le fait le plus marquant est la progression du nombre de ministres communistes, qui passe de deux à cinq. François Billoux et Charles Tillon cèdent les portefeuilles de la Santé publique et de l'Air qu'ils occupaient dans le précédent gouvernement de Gaulle pour prendre ceux de l'Économie nationale et de l'Armement, et sont rejoints par Maurice Thorez, en charge de la Fonction publique avec le rang de ministre d'État, Ambroise Croizat au Travail et Marcel Paul à la Production industrielle. Les communistes occupent le quart des portefeuilles ministériels, tout comme les socialistes et les démocrates-chrétiens du MRP, le quart restant étant constitué d'indépendants ou de représentants de petites forces politiques. Tous s'entendent pour appliquer le programme du Conseil national de la Résistance.

À 45 ans, Marcel Paul succède donc au socialiste Robert Lacoste au ministère de la Production industrielle, 101 rue de Grenelle. Le poste n'est assurément pas des plus simples, dans une

France qui manque de tout, en proie aux pénuries autant qu'au marché noir. Le charbon, le carburant, l'électricité, les matériaux de construction, le textile et bien sûr l'alimentation... tout fait défaut alors que l'hiver arrive et que la reconstruction du pays n'a pas encore commencé. En à peine un an, Marcel Paul va abattre un travail considérable, dont la pièce maîtresse est la nationalisation des industries électriques et gazières. Mais il va aussi être au centre de polémiques récurrentes, portant tant sur son action à Buchenwald que sur la gestion de son ministère, qui ne seront pas pour rien dans son départ du gouvernement plusieurs mois avant que les communistes en soient renvoyés.

Ministre de la République

La première tâche à laquelle s'attelle Marcel Paul est de constituer son cabinet. Il s'entoure pour cela de personnalités de confiance, connues dans l'action syndicale ou la déportation. Comme directeur du cabinet, qui peut représenter le ministre dans des réunions officielles, il nomme son vieil ami Émile Pasquier, ancien employé de la CPDE, dirigeant de la Fédération CGT de l'Éclairage, communiste depuis 1924, résistant et déporté. Le PCF entend contrôler étroitement ses ministres, qui sont convoqués ès qualités aux réunions du bureau politique (même si Marcel Paul n'y participera jamais) tandis que leur directeur de cabinet est convoqué au siège du parti « tous les lundis à 18 heures pour y être informés par Servin¹ des décisions du secrétariat qui intéresseraient les ministres² ». En pratique, cette décision ne sera guère appliquée et le contrôle de ses ministres par le PCF s'avèrera moins strict que souhaité. Nous y reviendrons.

Au poste très politique de directeur de cabinet, Émile Pasquier a deux adjoints, qui ont tous deux l'expérience des cabinets

ministériels : le colonel Manhès, connu à Buchenwald, qui a été membre de celui du ministre de l'Air Pierre Cot lors du Front populaire, et l'ingénieur de l'électricité Roger Lescuyer, ancien chef de cabinet du ministre du Commerce de 1937 à 1939, qui a adhéré au Parti communiste clandestin en 1941. Comme chef de cabinet, poste au rôle plus administratif et technique, Marcel Paul conserve d'abord Jean Bergot, qui exerçait cette fonction dans le précédent ministère, avant de le remplacer rapidement par le polytechnicien ingénieur des tabacs Daniel Sauser. Il est assisté de deux chefs adjoints, également issus de l'administration. Le cabinet compte encore un chef du secrétariat particulier, Richard Ledoux, ancien déporté à Buchenwald, et un chef du service de presse, Jean Leduff. Nouveauté symbolique de cette année 1945 qui voit le suffrage universel devenir aussi féminin, son cabinet compte deux femmes : l'avocate Odette Moreau, ancienne déportée à Ravensbrück, qui avait assuré la défense de Marcel Paul devant la Cour spéciale en 1943 comme chef du service parlementaire, et Suzanne Barès, secrétaire particulière du ministre... dont elle est depuis quelques mois la compagne.

Dans sa déclaration gouvernementale devant l'Assemblée, le général de Gaulle a annoncé son intention de réaliser rapidement les nationalisations qui figurent au programme du CNR. Dès le 2 décembre 1945, la Banque de France ainsi que quatre grandes banques de dépôt sont nationalisées. L'étape suivante, les trois grands partis de la coalition gouvernementale sont d'accord sur ce point, doit être la nationalisation de l'énergie. Leurs avis divergent en revanche sur la manière de la mettre en œuvre. Lors du conseil des ministres du 7 décembre 1945, Marcel Paul présente son projet de nationalisation, très largement inspiré de celui élaboré par le CNR, que l'Assemblée provisoire avait adopté lors de son ultime séance du 4 août

1945. Le dossier a été préparé par Roger Lescuyer, qui connaît parfaitement le dossier pour avoir été membre de la commission Perrier et de la sous-commission nationalisation de l'électricité du CNR de l'automne 1944 à l'été 1945. Lors du Conseil des ministres, Marcel Paul a un long échange avec le socialiste Jules Moch, ministre des Travaux publics, des Transports et de la Reconstruction. Ce dernier relève « trois points d'accord total³ » avec le projet de son collègue communiste. Le premier est « la lenteur de la croissance de l'équipement français et les erreurs commises », allusion aux carences de l'équipement de production énergétique français et des interconnexions de réseau. Les deux hommes s'accordent pour dire qu'il manque à la France 9 millions de kWh d'hydroélectricité. Le second est que la consommation industrielle française est inférieure à celle de la plupart des pays européens. Entre 1925 et 1939, la production française a doublé tandis que la production mondiale triplait, un retard que les destructions de la guerre ont encore accentué. Le troisième point d'accord, Jules Moch le note de manière télégraphique : « Sommes à court. Effort immédiat s'impose. » Dans Paris, l'électricité est coupée de 8 h 30 à 17 heures avec un bref rétablissement d'une heure au moment du déjeuner, et le gaz s'arrête à 20 heures, ce qui vaut à Marcel Paul une caricature du *Canard enchaîné* le 5 décembre 1945, le représentant en Marcel Pôle, vêtu comme un esquimau avec des pingouins pour huissiers ministériels.

S'adressant à la presse, le ministre ne peut que reconnaître que la pénurie de charbon et la sécheresse qui limite la production hydroélectrique entraînent « le hideux cortège que l'on pense : arrêts d'usines non strictement indispensables, restrictions dans le service du métro, coupures de longue durée pour les usages domestiques, réduction de l'éclairage urbain⁴ ». Ces

critiques contre la pénurie d'énergie, omniprésentes dans les milieux populaires, inquiètent la direction communiste. Dans sa séance du 13 décembre 1945, le secrétariat du bureau politique du PCF décide de « rappeler à Marcel Paul qu'il faut prendre toutes les mesures utiles pour faire connaître au public tout ce qui a trait aux nationalisations : ses propositions, les entraves et oppositions qu'il rencontre, les difficultés à surmonter, etc. »

En dépit de cette entente apparente entre socialistes et communistes et du soutien affiché du général de Gaulle, des critiques se font entendre contre le projet de nationalisation de l'énergie, qui trouvent des oreilles attentives chez certains ministres. Les protestations du syndicat patronal de l'électricité et de l'association des porteurs d'action sont reprises par le ministre des Finances, René Pleven, qui craint un coût exorbitant pour les finances publiques. Son collègue des Affaires étrangères, Georges Bidault, met en garde contre les répercussions diplomatiques du projet. Il faudra, souligne le quai d'Orsay, indemniser à prix fort les détenteurs de capitaux belges et suisses dans les industries électriques et gazières françaises, sans quoi il sera impossible de continuer à « protester, en accord avec le gouvernement britannique, contre le versement d'indemnités en monnaie nationale, en obligations ou en rentes d'État⁵ » pour les capitaux français placés dans des entreprises d'Europe de l'Est sous domination soviétique, où les nationalisations se mènent alors à vitesse accélérée. Cependant, le gouvernement s'entend sur un projet de loi qui, après passage express en Conseil d'État, est déposé au bureau de l'Assemblée constituante le 18 janvier 1946. Il est signé du président du Conseil et de six ministres appartenant aux trois principales tendances politiques. Son adoption parlementaire semble devoir, comme pour la nationalisation du crédit, n'être qu'une simple forma-

lité. Mais la démission surprise du général de Gaulle de la présidence du Conseil le 20 janvier 1946 vient rebattre entièrement les cartes.

La bataille de la nationalisation

Le 23 janvier 1946, un bureau politique du PCF exceptionnel est convoqué pour analyser la nouvelle donne politique provoquée par le départ de De Gaulle. Il décide de poser deux conditions à la participation communiste à un nouveau gouvernement : la rupture des relations diplomatiques avec l'Espagne de Franco et la nationalisation rapide de l'énergie. Le même jour, à 20 heures, l'Assemblée nationale constituante désigne son président, le socialiste Félix Gouin, comme président du gouvernement provisoire. D'intenses tractations entre les trois partis qui dominent l'Assemblée et souhaitent continuer à gouverner ensemble s'engagent. Le lendemain, le bureau politique du PCF accepte les propositions de Gouin de donner aux communistes dans le nouveau gouvernement les postes suivants : vice-présidence du Conseil pour Maurice Thorez, ministère des Affaires sociales pour Marcel Paul (avec trois secrétaires d'État, Arthur Ramette à la Population, Ambroise Croizat au Travail et Virgile Barel aux Anciens combattants), ministère de la Défense nationale pour Charles Tillon (lui aussi avec trois secrétaires d'État à l'Air, la Marine et la Guerre) et François Billoux à la Justice.

Mais ce projet de gouvernement qui, notons-le au passage, aurait consacré une importante promotion de Marcel Paul, se heurte aux critiques des socialistes et du MRP qui refusent de laisser deux ministères régaliens aux communistes. Le gouvernement qui est finalement investi par l'Assemblée le 29 janvier leur laisse une place plus modeste, quoi qu'en

progression par rapport au gouvernement de Gaulle. Le plus grand symbole de cette influence croissante est la nomination de Maurice Thorez au poste de vice-président du Conseil. Le gouvernement compte cinq ministres communistes, mais aucun poste régalien. Marcel Paul est reconduit à la Production industrielle, onzième sur vingt-trois dans la hiérarchie ministérielle. Il est flanqué d'un sous-secrétaire d'État à la Production charbonnière en la personne de l'ancien mineur et figure montante du PCF Auguste Lecœur. Les deux hommes semblent avoir entretenu des relations tendues en raison de leurs fortes personnalités respectives et parce que ce sous-secrétariat d'État administrant l'industrie alors cruciale du charbon entravait le projet de Marcel Paul de constitution d'un « bloc de l'énergie » nationalisé en une unique entreprise. S'engage alors pour Marcel Paul une période particulièrement intense de sa vie politique, consacrée à la nationalisation des industries électriques et gazières à laquelle il dira par la suite s'être accroché « comme un chien s'accroche à un os ». Son histoire a déjà été racontée en détail par René Gaudy⁶ et a fait l'objet de nombreuses discussions universitaires⁷. Nous nous contenterons ici d'en résumer les épisodes les plus importants. La perspective de l'examen par l'Assemblée du projet de loi de nationalisation de l'électricité et du gaz a fort logiquement entraîné une violente réaction du milieu patronal, et en particulier de la douzaine de groupes industriels (les plus connus étant les groupes Mercier, Durand, Vautier et Empain) qui forme ce qui est alors dénoncé comme « le trust de l'électricité ». Trois jours plus tard, le syndicat patronal du gaz et de l'électricité se place en ordre de bataille :

Ce projet n'est autre chose qu'une opération de dépossession et il est recommandé à nos adhérents de mettre de l'ordre dans leurs affaires,

s'il y a lieu, afin que tout soit à jour au moment de la prise éventuelle de possession et de l'inventaire qui précédera les calculs de l'indemnisation⁸.

Et le président du syndicat patronal, un certain M. Morel, de développer un argumentaire reposant sur la crainte des nationalisations :

C'est une nouvelle économie qui s'instaure et ne faut-il pas craindre, dès lors, que de telles opérations soient étendues à d'autres secteurs et que, notamment, les agriculteurs (par le regroupement des terres) ou le commerce (par la formation de coopératives) ne subissent le même sort ultérieurement ?

Il appelle ses adhérents à « alerter sur ce point toutes les personnalités de votre région ». Cet argumentaire trouve un relais de taille en la personne du député MRP Jean-Marie Louvel, ancien directeur d'une société d'équipement électrique, qui préside la commission de l'équipement national et de la production de l'Assemblée.

C'est au sein de cette commission que va se jouer la première manche du débat parlementaire, entre les 19 et 29 février. Le rapporteur de la commission, le socialiste Paul Ramadier, propose en effet un contre-projet qui modifie en profondeur la logique de la loi de nationalisation sur quatre points. Premièrement, il exclut de son champ des installations de production énergétique appartenant à de grandes entreprises de la métallurgie, des charbonnages ou encore à la SNCF. Deuxièmement, il crée deux entreprises nationales, une pour le gaz et l'autre pour l'électricité, à la place d'Électricité et Gaz de France prévu par le projet défendu par Marcel Paul. Surtout, ces entreprises sont organisées par régions autonomes, au détriment de l'unification du réseau. Troisièmement, il propose d'améliorer

considérablement l'indemnisation des actionnaires que le projet gouvernemental proposait de calculer sur la base de la moyenne des cours de leurs actions entre le 31 août 1944 et le 28 février 1945, c'est-à-dire avant l'annonce de la nationalisation de l'électricité. Quatrièmement, et c'est sans doute le point le plus crucial, il propose de mener cette nationalisation par paliers s'étendant sur plusieurs mois, voire années, aucun délai n'étant même fixé pour la distribution, ce qui place la nationalisation à la merci d'un changement politique.

Ce contre-projet suscite de très vives protestations des syndicats CGT d'électriciens et gaziers, qui multiplient motions, lettres, télégrammes et demandes d'entretien auprès des parlementaires, tout particulièrement de Paul Ramadier. Le 28 février, la commission rejette par 16 voix contre 14 le contre-projet Ramadier, mais sans approuver celui du gouvernement. La situation semble bloquée, d'autant que le projet de loi est menacé d'être retiré de l'ordre du jour des débats parlementaires si la désignation d'un nouveau rapporteur traîne en longueur. Le même jour, Marcel Paul écrit à Maurice Thorez pour lui demander, en qualité de vice-président du Conseil, de proposer que « le gouvernement demande aux trois partis d'accepter la procédure d'urgence et d'accepter le texte du gouvernement⁹ ». Dans le même temps, des divergences se font jour parmi les socialistes. Jules Moch prend ses distances avec Ramadier, et initie le 6 mars une réunion entre ministres et parlementaires pour trouver un compromis. À l'issue d'une nuit de discussion, une solution semble trouvée : deux établissements publics, l'un pour le gaz et l'autre pour l'électricité, mais structurés nationalement et non régionalement ; l'exclusion des houillères et de la SNCF et des petites entreprises du champ de la nationalisation ; et enfin une nationalisation

immédiate, mais dont les conditions d'indemnisation seront fixées lors du débat parlementaire.

Ce dernier débute le 22 mars 1946 et dure 27 heures, ce qui en fait un des plus longs de la législature. Marcel Paul, qui a pris conscience du poids politique des quelque 1,3 million de petits actionnaires des entreprises de l'énergie, accepte que leur indemnisation soit gratifiée de 1 % des recettes annuelles des futures entreprises publiques. Un autre 1 % ira aux œuvres sociales des salariés de ces entreprises. C'est cette nationalisation que vote finalement l'Assemblée constituante le 29 mars à 3 h 40 par 491 voix pour, 59 contre (les petits partis à la droite du MRP) et 23 refus de vote (dont 13 MRP). La loi est promulguée le 8 avril.

Reste à doter les deux entreprises publiques d'une direction. Dans un esprit de gestion démocratique, leur conseil d'administration de 18 membres est composé à parts égales de représentants de l'État (désignés par les ministres de l'Économie nationale, de la Production industrielle, des Finances, de l'Agriculture et des Travaux publics), des consommateurs (via les collectivités locales, les syndicats industriels et agricoles) et du personnel (via leurs organisations syndicales). Le 14 mai, les conseils d'administration d'EDF et de GDF tiennent leurs premières séances et élisent leurs présidents. À EDF, le polytechnicien Pierre Simon, que Marcel Paul a connu et apprécié avant-guerre quand il était directeur de l'électricité au ministère. À GDF, le directeur du Gaz de Paris Georges Reclus. Roger Lescuyer, directeur adjoint du cabinet de Marcel Paul et cheville ouvrière de la nationalisation, devient secrétaire général d'EDF. Un peu plus de cinq mois après la première discussion en Conseil des ministres, les entreprises publiques du gaz et de l'électricité commencent leurs activités.

Premières calomnies

À l'issue de longs débats, l'Assemblée constituante a entre-temps adopté le 19 avril un projet de constitution. Une nouvelle campagne électorale s'engage, pour un référendum prévu le 5 mai 1946, proposant aux électeurs la ratification de cette constitution. C'est dans ce contexte préélectoral que l'hebdomadaire *Paroles françaises* lance une violente campagne contre Marcel Paul, ciblant son action à Buchenwald. Le journal est l'organe de fait du Parti républicain de la liberté (PRL), qui vient tout juste de tenir son congrès fondateur du 26 au 28 avril 1946 à Paris. Le PRL est le premier parti à se revendiquer clairement de la droite, dans un paysage politique largement dominé par la gauche depuis la Libération. Son anticommunisme est « sans nuances, et les membres du PCF et du PRL s'affrontent physiquement ¹⁰ ». Le directeur de *Paroles françaises* est l'avocat André Mutter, « représentant de la fraction ligueuse du PRL, mais aussi ancien résistant », membre du CNR où il représente le mouvement Ceux de la Libération. Cette résurgence d'un parti de droite, tirant certaines de ses racines dans l'extrême-droite factieuse des années 1930, suscite l'ironie grinçante du *Canard enchaîné*, qui désigne ses membres comme « porteurs de vrais morceaux de la Croix gammée ». Dirigeant du MRP, dont le PRL lorgne explicitement une partie de l'électorat, et ministre des Affaires étrangères, Georges Bidault demande à ses services une note sur *Paroles françaises*. Réponse : « on se trouve en présence d'une sorte de *Gringoire* ¹¹ mal fait : affirmations erronées, échos, perfidies, calomnies ¹² ».

Le jeune parti controversé réussit à se placer au cœur de l'actualité en publiant dans l'édition du 27 avril 1946 de *Paroles françaises* un article choc intitulé « Quand les communistes

régnait à Buchenwald ». Il est constitué de la traduction d'extraits du livre que l'ancien agent des services secrets britanniques Christopher Burney, parachuté en France, arrêté puis déporté à Buchenwald, vient de publier en Angleterre. Burney y accuse les communistes français du camp d'avoir collaboré avec les SS et envoyé délibérément à la mort certains de leurs compatriotes. Surtout, il désigne comme ayant été leur chef « un conseiller municipal de l'un des quartiers de Paris qui ont la plus mauvaise réputation (bien que ce ne soit pas l'un des pires), un petit homme gras, au regard incertain et à la voix visqueuse d'hypocrisie et de mensonge ». Le numéro suivant enfonce le clou en lançant un questionnaire aux lecteurs, en leur demandant s'ils pensent que Marcel Paul est bien l'homme désigné par ce portrait fielleux. Le questionnaire comprend aussi des questions aux intentions politiques explicites, comme « croyez-vous qu'il soit bien dans la psychologie et le mécanisme du Parti communiste d'avoir opéré la liquidation des éléments résistants bourgeois et non communistes ? » ou « pensez-vous qu'un homme contre lequel une aussi redoutable accusation a pu être portée dans un ouvrage publié chez nos alliés puisse détenir une autorité gouvernementale sans s'être préalablement justifié ? ».

Entre-temps, le référendum sur le projet de constitution, soutenu par les socialistes et les communistes mais combattu par le MRP, a eu lieu le 5 mai et le non l'a emporté à 53 %. De nouvelles élections pour une Assemblée législative constituante sont donc convoquées pour le 12 juin. Dans ce contexte électoral prolongé, où la droite croit reprendre l'avantage, *Paroles françaises* poursuit sa campagne. Dans son édition du 11 mai 1946, sous une Une titrant « Répondez, M. Marcel Paul », l'hebdomadaire publie quelques témoignages anonymes d'anciens déportés (mais pas toujours à Buchen-

wald) confirmant le rôle qu'ont joué les communistes dans l'administration du camp. Un éditorial souligne l'exploitation que le titre compte en faire : « Nous ne lâcherons pas Marcel Paul. Le Parti communiste français devra le défendre ou le lâcher. Quant à lui, il devra s'expliquer ou se démettre. »

La pression devient forte sur Marcel Paul, en campagne pour sa réélection en Haute-Vienne. Dans son point « élections », le bureau politique du PCF du 15 mai 1946 a décidé de « demander aux ministres communistes de tenir compte que la campagne électorale est commencée et de recommander à leurs cabinets de veiller attentivement à tout ce qui se dit contre les ministres communistes et répondre coup par coup aux attaques, aux mensonges et aux calomnies¹³ ». Il est possible que cette décision politique ait poussé Marcel Paul à répondre à une campagne de calomnies qui le blessait profondément. Il fait parvenir par huissier un droit de réponse à la rédaction de *Paroles françaises*. Son texte est composé du rapport d'enquête interne que le Comité des intérêts français de Buchenwald avait diligenté en mars 1945 sur sa propre action, concluant à sa profonde utilité, et de six témoignages favorables. Tous sont signés, contrairement à ceux publiés par l'hebdomadaire. Parmi eux, deux officiers supérieurs, un médecin, et le constructeur d'avions Marcel Bloch – futur Marcel Dassault –, dans une volonté évidente de montrer que l'action communiste au camp a aussi servi à protéger des bourgeois. Dans son édition du 18 mai 1946, *Paroles françaises* publie ce droit de réponse sous une manchette « après trois semaines de silence, Marcel Paul se reconnaît dans le portrait tracé par Burney » et poursuit sa campagne de calomnies dans ses numéros suivants. Peu après, un jury d'honneur, dirigé par le président du CNR, le syndicaliste CGT Louis Saillant, l'innocente. On lira par la suite combien les

mêmes accusations seront inlassablement reprises par une certaine droite jusqu'après la mort de Marcel Paul.

Dans l'immédiat, cette campagne de calomnies n'a pas d'effet électoral. Marcel Paul est réélu député de la Haute-Vienne aux élections constituantes du 2 juin 1946. La liste communiste gagne 10 000 voix et, surtout, arrive en tête, devant les socialistes. C'est une première dans l'histoire électorale du département. Mais au plan national, le rapport de force politique a évolué. Le PCF se maintient autour de 25 % des suffrages, mais se voit ravir la première place par le MRP (28 %) tandis que les socialistes chutent à 21 %. Le gouvernement du socialiste Félix Gouin sait qu'il n'a plus que quelques semaines à vivre et des tractations s'engagent pour former un nouvel exécutif, présidé cette fois par le MRP.

Le ministère des scandales ?

Conscient de cette conjoncture politique nouvelle, Marcel Paul accélère son action pour mener à bien un projet qui lui tient autant à cœur que celui de la nationalisation : l'adoption d'un statut national des électriciens et gaziers, qui s'appliquera non seulement aux salariés d'EDF et GDF mais aussi à ceux des petites (ou moyennes) entreprises qui ont été exclues du champ de la nationalisation. Les services du ministère, sous la direction de l'ingénieur du gaz et syndicaliste CGT Lucien Barthes, attaché au cabinet, travaillent d'arrache-pied pour étudier les quelque 700 statuts existant dans les 1 300 entreprises qui viennent d'être nationalisées pour en extraire ce qu'ils ont de plus favorables aux salariés, et en intégrer les dispositions dans un statut national, prévu par l'article 47 de la loi de nationalisation. Au prix de quelques ruses administra-

tives, Marcel Paul parvient le 22 juin à signer le décret approuvant le statut national des industries électriques et gazières. Il est cosigné par le président du Conseil et par le ministre communiste du Travail Ambroise Croizat, mais pas par le nouveau ministre des Finances, le MRP Robert Schuman, qui s'en indigne lorsqu'il l'apprend. Son directeur du Budget relève que les conditions en matière de rémunérations, de retraite, de congés et de Sécurité sociale sont « absolument exorbitantes du droit commun ». Comme le note l'historienne Jeanne Siwek-Pouydesseau :

Tout le problème du statut des personnels d'EDF-GDF était qu'il cumulait les conditions maximales du public et du privé. Ainsi on pouvait concevoir les nombreux avantages des conditions de travail à l'ancienne CPDE comme compensant l'assimilation aux rémunérations des fonctionnaires parisiens, relativement basses. À partir du moment où, sur tout le territoire, une entreprise nationalisée, avec un personnel titulaire « à vie » cumulait rémunérations les plus élevées et facilités les plus larges, les autres agents du secteur public, et tout spécialement les fonctionnaires, ne pouvaient que réclamer l'équivalence¹⁴.

Or, le gouvernement est précisément en train de discuter d'un statut des fonctionnaires porté par le ministre d'État Maurice Thorez. Dans ce contexte, le MRP ainsi qu'une partie des socialistes redoutent le coût budgétaire d'un statut comparable à celui de la centaine de milliers d'électriciens et gaziers pour les fonctionnaires, bien plus nombreux.

Le 25 juin, un nouveau gouvernement dirigé par le MRP Georges Bidault est investi par l'Assemblée élue le 2. Maurice Thorez reste vice-président du Conseil, Marcel Paul garde le portefeuille de la Production industrielle ; le poids des communistes demeure comparable à ce qu'il était dans le gouverne-

ment de Félix Gouin. Mais un tournant politique a eu lieu. L'ère des grandes réformes sociales semble révolue, du moins suspendue tant que la France ne sera pas sortie du régime de gouvernement provisoire qui est le sien depuis plus de deux ans. Comme le note le comité central du PCF réuni les 15 et 16 juin 1946, « l'objectif à atteindre dans la prochaine période étant avant tout l'adoption de la Constitution, la nouvelle assemblée constituante ne peut s'assigner pour tâche la réalisation d'un vaste programme ». Aux réformes structurelles, la direction communiste préfère des actions concrètes en faveur de l'augmentation des salaires, de l'amélioration du ravitaillement, de l'épuration, et de la baisse des prix.

Ce dernier point va précisément constituer une pierre d'achoppement entre le ministre Marcel Paul et la direction communiste, mais aussi l'opinion publique. En phase avec Pierre Simon à la tête d'EDF, Marcel Paul est persuadé qu'un relèvement des tarifs de l'électricité est indispensable pour permettre le vaste programme d'équipement énergétique dont la France a besoin. La production électrique redresse la tête. Elle a retrouvé son niveau de 1938 en février 1946 (ce qui permet la levée des restrictions d'électricité), et continue à progresser, mais les besoins à satisfaire restent immenses. Le PCF peut-il soutenir une hausse des tarifs de l'électricité, très impopulaire, mais indispensable au relèvement du pays ? La question est débattue au plus haut niveau du parti. Seuls les relevés de décisions ont été conservés, ce qui ne permet pas de connaître la nature des arguments échangés, mais il est clair que le choix fut compliqué. Face aux critiques sur la précipitation, à la limite de la légalité, avec laquelle le statut national des électriciens et gaziers a été adopté, et sur son coût accusé d'être excessif pour les finances publiques, le secrétariat du bureau politique du 8 juillet 1946 adopte comme seizième résolution

de charger Marcel Paul de « publier les documents indiquant que le statut est conforme à la loi et démontrant qu'il ne fait que consacrer des avantages acquis ». Mais la résolution suivante recommande « aux ministres communistes de soumettre leurs projets au secrétariat du parti lorsque ces projets engagent la politique générale du parti », ce que l'on peut lire comme une critique implicite de Marcel Paul. Le secrétariat du 16 juillet « constate l'impossibilité d'éviter le relèvement des prix du gaz et de l'électricité et charge Marcel Paul de fournir le maximum de renseignements pour permettre à notre presse de donner les explications nécessaires ». Presque chaque séance du bureau politique consacre un point au suivi des salaires et des prix. Celui du 25 juillet décide de « voir exactement la question du relèvement du prix du gaz et de l'électricité, et s'opposer à une augmentation autre que celle pour laquelle a été donné accord à Marcel Paul ».

Une partie de l'opinion est heurtée par la concomitance entre l'adoption du statut national des électriciens et gaziers et le relèvement des prix de l'énergie, interprétée comme un cadeau de Marcel Paul à la profession dont il est issu, et ce dans un contexte où la presse non communiste se montre de plus en plus critique à l'égard du fonctionnement du ministère de la Production industrielle. En juin 1946, deux semaines après le scrutin législatif, *Le Populaire du Centre*, organe local de la SFIO, accuse Marcel Paul d'avoir acheté les électeurs de Haute-Vienne en distribuant des milliers de pneus et de chambres à air grâce à des bons fournis par le ministère de la Production industrielle. L'accusation est reprise par la presse nationale, ce qui conduit le cabinet de Marcel Paul à répondre par un long communiqué qui souligne les pesanteurs des « comités d'organisation » – hérités de Vichy – que le ministre cherche à démanteler. En attendant, il a donc créé « non seulement

pour la Haute-Vienne, mais pour tout le pays, un service d'attribution immédiate de matières ou d'articles fabriqués » auquel « chaque jour des centaines d'industriels, d'artisans, etc. » font appel. Des élus « de toute appartenance politique sans exception, signalent nécessairement, de leur côté, tous les cas dignes d'intérêt ».

Ce n'est que le début des rumeurs sur la supposée corruption de l'administration du ministère de la Production industrielle, vite transformée en celle du ministre lui-même. « Sous couvert d'une inspection, le ministre de la Production industrielle est parti hier soir pour Cannes où il participera au festival. M. Marcel Paul, ce n'est pas assez dire, car le ministre emmenait toute sa smala ministérielle, secrétaires comprises. À tel point qu'il fallut retenir un wagon-lit entier. Un wagon mixte bien entendu », écrit *L'Époque*, particulièrement en pointe dans la dénonciation des supposées turpitudes du ministre, dans son édition du 29 septembre 1946. Les archives personnelles de Marcel Paul ¹⁵ contiennent un très épais dossier de coupures de presse relayant des rumeurs de surfacturation au bénéfice du PCF ou de la CGT, de détournement de bons de ravitaillement ou encore d'attributions préférentielles à des amis politiques. Parfois, ce sont des membres du PCF qui s'adressent directement au ministre pour l'informer de rumeurs ou de oui-dire reprenant les mêmes faits. Marcel Paul suit très attentivement ces questions. Il s'efforce, par l'intermédiaire du PCF, des associations d'anciens déportés, plus rarement des syndicats d'électriciens et gaziers, de se renseigner sur les colporteurs de ces rumeurs. Sa réponse est toujours la même : demander des droits de réponse à la presse ou des démentis écrits des rumeurs orales, et en cas de refus menacer d'attaquer en justice. En octobre 1946, il prépare une lettre au procureur listant une vingtaine d'articles qu'il juge calomnieux et deman-

dant l'ouverture d'une information judiciaire pour « diffamation et diffusion de fausses nouvelles ». On ignore si cette lettre a été envoyée, et si elle eut des suites judiciaires.

Il est impossible de déterminer l'exactitude de ces accusations de corruption ou de favoritisme. Deux choses sont cependant certaines. La première est que, lorsque des fonctionnaires du ministère ont été arrêtés pour des faits de marché noir dans l'exercice de leurs fonctions (revente de bons de textile par le sous-directeur du textile au ministère¹⁶, puis de pneus¹⁷ par un fonctionnaire local en octobre 1946), l'administration du ministère a apporté son plein concours à la justice pour punir les auteurs de ces détournements. La seconde est que Marcel Paul a été profondément peiné de ces accusations, venant après celles du printemps sur son action à Buchenwald, à tel point que *La Croix du Nord* publie le 1^{er} décembre 1946 un entrefilet rapportant le suicide du ministre « en proie aux papillons noirs tant les scandales fleurissaient dans les services de la Production Industrielle » d'une balle dans le cœur dans la préfecture de Limoges.

La fin d'un ministre

La nouvelle est fausse. Mais il est possible qu'elle ait exprimé quelque chose de la lassitude ou de l'usure du ministre durant l'été et l'automne 1946. En août 1946, il est victime d'un accident de la route qui lui vaut une première hospitalisation. Fin octobre 1945, il tombe malade – des séquelles de son opération de l'appendicite mal soignée lorsqu'il était interné à Compiègne – et est hospitalisé deux semaines. L'intérim est assuré par Ambroise Croizat. Selon les notes prises par Maurice Thorez lors des conseils des ministres sous les gouver-

nements de Gaulle et Gouin, on peut décompter 24 interventions de Marcel Paul lors des 46 conseils des ministres qui se tiennent. Mais sous le gouvernement Bidault, dans seulement 5 des 26 conseils. Son ministère, une fois achevée sa grande affaire qu'a été la nationalisation de l'électricité et du gaz, semble expédier les affaires courantes. Il est vrai, on l'a vu, que la vie politique est alors dominée par la question constitutionnelle. Le projet repoussé par les électeurs en mai connaît quelques modifications et est finalement adopté par référendum le 13 octobre. S'ensuivent des élections législatives le 10 novembre. Marcel Paul est réélu député de Haute-Vienne. Son tract de campagne¹⁸ ne dit pas un mot de la loi de nationalisation de l'électricité, signe peut-être de sa relative impopularité. En revanche, il souligne l'action du ministre de la Production industrielle sur des questions très concrètes :

Il a organisé la fabrication des produits utilitaires permettant de fournir progressivement aux travailleurs des chaussures et de la lingerie à des prix abordables et jeté sur le marché en trois mois plus de 1 100 000 chemises et 228 000 paires de chaussures. Grâce à lui, vous trouverez aujourd'hui des chemises à partir de 300 F, alors qu'il y a quelques mois vous les achetiez 700, 800 et même davantage.

Au plan national, ces élections marquent le retour du PCF, avec 28,6 % des suffrages, comme premier parti de France. C'est la fin programmée du gouvernement Bidault, et le début de dures négociations entre les trois partis dominants marquées par la revendication par le PCF de la présidence du Conseil pour Maurice Thorez. Le pays est paralysé politiquement. Un gouvernement mené par Léon Blum et composé uniquement de socialistes assure une sorte d'intérim en décembre 1946. Ce n'est que le 28 janvier 1947 qu'un nouveau gouvernement de

coalition incluant cinq ministres communistes est investi par la Chambre. Mais Marcel Paul n'en est pas.

N'ayant pu trouver dans les archives de documents expliquant les raisons de la non-reconduction de Marcel Paul au gouvernement, nous ne pouvons faire que des hypothèses. Voici ce qu'en dit l'intéressé :

Les socialistes se sont opposés à ce que ce ministère soit à nouveau confié au Parti communiste. Je ne me souviens plus des détails de la discussion, mais le fait est absolument précis dans ma mémoire. Cette opposition ne leur était pas particulière : le grand patronat ne pouvait plus nous supporter à la direction de l'industrie. Il est vrai que les milieux du monde industriel et bancaire n'ont jamais pardonné les nationalisations réelles de 1946, particulièrement celles de l'électricité et du gaz, ni le statut national et le régime des retraites. Il est resté depuis ce temps une haine indélébile. À cela je réponds que je me mépriserais si j'avais mérité leur pardon¹⁹.

Il est vrai que le nouveau président du Conseil n'est autre que Paul Ramadier, avec lequel Marcel Paul s'était heurté lors des débats sur la nationalisation.

Cette explication est plausible, mais n'exclut pas une autre, que nos recherches nous incitent à privilégier : celle d'une tension croissante entre la direction communiste et le ministre Marcel Paul. Une note d'André Marty, alors numéro 3 du PCF, au secrétariat du bureau politique du 23 mai 1946 rapporte par exemple que Marcel Paul prend très souvent des engagements publics qu'il n'honore pas. « Il est même impossible de savoir s'il vient ou s'il ne vient pas [...] Une telle attitude est inadmissible. » Marty, au tempérament notoirement autoritaire, met en cause « les méthodes de travail totalement anarchiques du camarade ». « Sans attendre qu'il ait pu se corriger, ce qui paraît douteux », Marty demande que « des observations sérieuses lui

soient faites par deux secrétaires du parti en l'appelant à ne pas prendre d'engagements s'il ne peut pas les tenir et en l'invitant à plus de méthodes dans son travail ». Une autre lettre de Marty du 2 août 1946 s'indigne que Marcel Paul ait parlé, dans une lettre au dirigeant CGT de la Fédération de l'Éclairage à Alger Pierre Liddi, de « départements français » et non de « colonies françaises » à propos de l'Algérie. Marty, toujours, s'indigne dans une note du 24 octobre 1946, que Marcel Paul ait décoré de la Légion d'honneur Pierre Lefauchaux, le directeur des usines Renault nationalisées.

Marcel Paul, seul parmi les ministres communistes à revenir de déportation, seul aussi à ne pas avoir été député avant-guerre, semble s'être parfois laissé séduire par l'ivresse du pouvoir. Selon les documents conservés dans l'épais dossier Marcel Paul de la commission de contrôle des cadres du PCF, une femme attachée à son cabinet se plaint de sa propension à insister lourdement pour terminer en sa compagnie ses nuits de travail dans les établissements du quartier de Pigalle. Un chauffeur de taxi signale à la police que le ministre l'a réquisitionné en présentant sa carte de ministre, alors même qu'il dispose de trois chauffeurs, tous habilités à porter une arme²⁰.

Une querelle se noue également en août 1946 entre la direction du parti et Marcel Paul à propos de la composition de son cabinet : « Léon Mauvais verra M. Paul pour lui rappeler qu'il doit appliquer les décisions du secrétariat sur la composition de son cabinet » décide le secrétariat du 12 août 1946. Surtout, le dossier de la commission centrale de contrôle politique conservé aux archives du PCF contient une pochette de documents anonymes et non datés (mais dont les faits rapportés montrent qu'ils sont postérieurs à mai 1946) très critique sur le fonctionnement du ministère. Une annotation manuscrite précise : « voici une documentation terrible sur ce qui se

passe à la Production industrielle. [...] Tout cela est très grave et ceci explique bien des choses. » Ce document s'en prend à l'entourage de Marcel Paul au ministère, et notamment au rôle des hauts fonctionnaires qui « pour la plupart représentants des différents trusts, n'ont pas tardé à exploiter les divisions qui pouvaient exister dans le cabinet ». S'ensuit la liste des membres officieux du cabinet de Marcel Paul, qui aurait compris vingt personnes détachées de l'administration et dix-sept attachés. La chroniqueuse de la IV^e République Georgette Elgey a aussi repris ce thème d'un cabinet pléthorique entourant Marcel Paul, quoique pour en tirer des conclusions opposées : non pas la mainmise de l'administration, mais au contraire des communistes :

Le cabinet de Marcel Paul compte dix fois plus de membres qu'il n'est d'usage. Cent dix-sept personnes y émargent, qui toutes sont inscrites au parti. Comme la présence de la plupart ne se justifie par aucune activité au sein du ministère, on pense que M. Marcel Paul a ainsi trouvé le moyen de rémunérer sur les fonds de l'État quelques camarades du parti ²¹.

La suite de la note anonyme adressée à la direction communiste s'en prend à Daniel Sauser, devenu chef de cabinet en février 1946. On l'accuse d'avoir constitué « un deuxième cabinet dont les membres ont été choisis par lui en dehors de tout contrôle du PC ». La note reproche aussi au chef de cabinet Daniel Sauser (qui « n'a aucune formation politique [...] et envisage toutes les questions sous l'angle administratif ») son influence. Conclusion de ce rapport accablant : « Il convient donc de redresser ces erreurs si le ministre doit rester à la Production Industrielle » avec « un directeur de cabinet qui dirige effectivement », un « cabinet beaucoup plus réduit et composé uniquement de membres contrôlés » et des « réunions de cabinet périodiques ».

Le dossier biographique de Suzanne Barès, compagne de Marcel Paul et secrétaire particulière au ministère, conservé aux archives du PCF, contient aussi une note sur Lucien Barthes, dont on a vu le rôle dans la rédaction du statut national des électriciens et gaziers. Interrogé à une date non précisée sur l'ambiance au ministère de la Production industrielle, Barthes aurait répondu à une camarade de la Fédération CGT de l'Éclairage :

Cela va assez mal. Paul est en train de perdre ses amis les plus sincères, tels que Pasquier, le colonel Manhès, et Odette Moreau. C'est la grande foire, ce sont « les deux femelles à Paul » qui commandent (Suzanne Barès et Madeleine Frébault²²). Tout va tellement mal que je compte reprendre mon poste de contrôleur au Gaz de Paris avant peu et que Pasquier, le colonel Manhès et Odette Moreau sont décidés, eux aussi à quitter le ministère.

Lucien Barthes reçoit un blâme pour avoir critiqué le parti en public.

Il est possible que ces critiques aient été motivées par les jalousies et rancœurs inhérentes à tout lieu de pouvoir, accentuées sans doute par les méthodes peu communes de Marcel Paul, travaillant la nuit, indifférent au surmenage, et très exigeant, voire autoritaire, à l'égard de ses collaborateurs. Mais il nous semble plus probable, si on les rapproche des multiples interventions de membres du secrétariat du bureau politique du PCF auprès du ministre (cas tout à fait exceptionnel, et qui ne concerne aucun des autres ministres communistes entre 1945 et 1947), que sa non-reconduction dans le gouvernement Ramadier ait été causée par son abandon par la direction communiste, irritée tant par son indépendance que par les multiples rumeurs attachées à la gestion de son ministère. On lira par la suite que des épisodes comparables de

très forte tension entre une direction de plus en plus rigide et un militant formé au syndicalisme plus qu'à la politique se reproduiront.